

Commune de Ginals

Procès verbal du Conseil Municipal du 27 février 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 février 2019 au nombre des conseillers en exercice (10) prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Ginals, sous la présidence de Mme Cécile LAFON, Maire.

Date de convocation à la séance : 14 février 2019

Sont présents : MME Cécile LAFON, Maire ; Evelyne ARDOUREL ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Damien CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Claude DANIE.

Sont excusés : Mme Brigitte COUTANCIER et M. André VIVEN

Pouvoir : M. André VIVEN a donné pouvoir à M. Jean Coutancier

Mme Maryline BRASSAC et Mme Nathalie SYLVESTRE, secrétaires de la mairie, assistent à la séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2018
- Vote du compte administratif 2018
- Vote du compte de gestion 2018
- Délibération sur la demande de subvention au Conseil départemental pour la réhabilitation d'une stèle commémorative 1914/1918
- Délibération pour approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes QRGA
- Délibération pour la ré-adhésion au service « Conseils en Energie Partagée (CEP) du PETR Pays Midi Quercy
- Délibération pour l'approbation de la mise en place d'une convention de groupement de commandes pour le marché d'entretien des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales
- Délibération sur le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour Mme. SYLVESTRE
- Délibération pour l'acquisition par la mairie à M. Giovanni BERTOLISSIO d'une série de photos représentant le patrimoine naturel et bâti pour un montant de 1 600€
- Modification des tarifs de location de la salle communale de St Igne
- Questions diverses

Madame le Maire constate que le quorum est réuni.

La séance est ouverte à 17h40

M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2018

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2018 est approuvé sans remarque et soumis à la signature des conseillers.

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2018, présenté sur papier libre et approuvé le 12 décembre est soumis à la signature des conseillers.

Vote du compte administratif 2018

Mme BRASSAC présente le compte administratif 2018 qui montre un excédent cumulé des opérations de gestion de 145 383,75€ et de 69 528,45€ pour la section d'investissement. Elle en détaille les différents éléments et répond aux demandes de précision des conseillers.

Au moment du vote, Mme le Maire se retire de la réunion.

Porté au vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité des votants (7 voix)

Vote du compte de gestion 2018

Présenté par Mme le Maire, le compte de gestion, conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité.

Délibération sur la demande de subvention au Conseil départemental pour la réhabilitation d'une stèle commémorative 1914/1918

Le texte du projet de délibération est présenté au Conseil. Est également présenté au Conseil le courrier de M. le Président du Conseil départemental autorisant le préfinancement des travaux.

Le texte de la délibération est adopté à l'unanimité.

Délibération pour approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes QRG

Mme le Maire expose que le Conseil communautaire de la QRG a adopté, à la demande des services préfectoraux, une version simplifiée de ses statuts renvoyant pour l'essentiel aux textes légaux régissant les Communautés de communes.

En conséquence, les communes doivent individuellement valider la nouvelle rédaction des statuts de la QRG.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la nouvelle rédaction des statuts de la QRG.

Délibération pour la ré-adhésion au service « Conseils en Energie Partagée (CEP) » du PETR Pays Midi Quercy

Mme le Maire présente au Conseil un projet de délibération pour la reconduction, pour 3 ans, de l'adhésion de la commune au service CEP du PETR Midi Quercy. Le coût de cette adhésion est de 1€/habitant/an soit 213€ pour la commune pour l'année 2019. Cette adhésion permet à chaque habitant d'avoir accès aux services d'un technicien spécialisé dans l'optimisation des consommations d'énergie et d'eau ainsi que dans la réalisation de diagnostics préalables aux demandes de subventions.

Le Conseil, à l'unanimité, vote l'adhésion au service CEP du PETR Midi Quercy.

Délibération pour l'approbation de la mise en place d'une convention de groupement de commandes pour le marché d'entretien des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales

Mme le Maire expose au Conseil le projet de la Communauté de communes QRGGA de lancer un marché à bon de commande pour l'entretien des réseaux d'assainissement et eaux pluviales. Dans le cadre de ce marché, les communes pourraient avoir ainsi accès aux tarifs mutualisés.

Elle souligne que la commune ne possède pas d'installations d'assainissement collectif, mais qu'elle pourrait être intéressée pour l'entretien des fossés.

A l'unanimité, le Conseil valide l'adhésion de la commune à la convention proposée par la QRGGA.

Délibération sur le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour Mme. SYLVESTRE

Mme le Maire expose, qu'à la suite de l'embauche de Mme SYLVESTRE, une mise à jour de la délibération du 7 décembre 2016 relative au CIA est nécessaire.

Elle propose que le CIA soit attribué au personnel titulaire comme au personnel contractuel, qu'il s'applique aux personnels de la filière administrative pour un montant annuel plafonné à 1 800€ et de la filière technique pour un montant annuel plafonné à 600 €, montants indexés dans les limites fixées par les textes de référence.

Elle propose que cette délibération prenne effet au 1^{er} janvier 2019.

A l'unanimité, le Conseil décide d'instaurer le CIA dans les conditions énoncées ci-dessus.

Délibération pour l'acquisition par la mairie à M. Giovanni BERTOLISSIO d'une série de photos représentant le patrimoine naturel et bâti pour un montant de 1 600€

Mme le Maire présente au Conseil une convention d'achat à M. Giovanni BERTOLISSIO d'une série de photos (environ 120) sur le patrimoine naturel ou bâti de la commune pour un prix de 1 600€. Cette convention prévoit que ces photos sont à l'usage exclusif de la commune, sans transmission du droit d'usage, et exclut toute exploitation commerciale des dites photos.

A l'unanimité, le Conseil accepte la convention d'achat des photos dans les termes ci-dessus.

Modification des tarifs de location de la salle communale de St Igne

Mme le Maire propose de revaloriser le tarif de location de la salle communale de St Igne. Elle présente un projet détaillant les différentes prestations.

La discussion porte sur :

- La possibilité, ou non, de déplacer le défibrillateur sur des manifestations éloignées de la salle communale (où l'appareil sera installé). L'accord se fait sur le fait que l'appareil ne doit pas être déplacé.
- L'unification, ou non, des cautions demandées pour le matériel et le défibrillateur ainsi que sur leur montant. L'accord se fait sur l'unification des cautions et sur un montant de 1 000€. La caution « ménage » reste indépendante et fixée à 150€.

En conséquence, le Conseil demande que les tarifs de location de la salle communale de St Igne soient fixés en tenant compte des ces observations.

Questions diverses

- Mme le Maire informe le Conseil que la mise à jour du plan communal de sauvegarde a été entérinée par la Préfecture au bénéfice de remarques marginales. Cette mise à jour a permis la réactualisation des cartes de risques « inondations » et « mouvements de retrait des argiles »
- Mme le Maire fait état d'un rendez-vous prochain avec le Préfet de T&G visant à faire classer la commune en zone de montagne. Elle attend de ce classement des facilités pour les agriculteurs et des aides pour les jeunes agriculteurs voulant s'installer sur la commune.
- Mme le Maire commente la tenue de la réunion « grand débat national » le 16 février à St Igne. Elle se félicite de la sérénité des débats et du respect qui se sont manifestés. Elle indique que le cahier ouvert à la mairie pour recueillir les contributions individuelles a été transmis, via la Communauté de communes, à la Préfecture suivant ses instructions.
- M. Jean Louis CADILHAC relate sommairement l'exposé de M. GRECOURT, administrateur de l'abbaye de Beaulieu pour le CMN (Centre des Monuments Nationaux) , lors de l'assemblée générale de l'association culturelle de l'abbaye de Beaulieu. Il souligne l'ambition du musée qui sera installé dans le bâtiment et dont l'inauguration est prévue au mois de mai 2021. L'inventaire en cours des appartements privés de Mme BONNEFOY, décédée au début de l'année 2018, révèle des trésors insoupçonnés qui pourront enrichir les collections du musée. Le projet en cours de réalisation s'appuie sur un budget de travaux de 5 à 6 millions d'euros. La fréquentation attendue à terme est de 35 000 visiteurs par an.
- M. Jean Louis CADILHAC fait état d'une réunion tenue à St Antonin sur les zones humides qui a mis en évidence la relative pauvreté du département en cette matière. En revanche, au niveau du département, il souligne la concentration de ces zones sur la commune de Ginals ce qui pourrait conduire à leur protection renforcée sur notre territoire.
- M. Jean Louis CADILHAC constate que le « moulin du Bruel » est un lieu de reproduction des crapauds et que la circulation sur la D20 élimine un grand nombre de spécimens. Il souhaite l'intervention du spécialiste « rivière » de la QRG qui pourrait proposer des mesures de sauvegarde de cette espèce.

La séance est levée à 19h54.